

Protocole sanitaire COVID-19



Lors de l'édition 2021 du Trail de la Vallée du Scorff, un protocole sanitaire est mis en place afin d'assurer la sécurité des bénévoles, des concurrents et des spectateurs. Ces mesures seront d'application stricte. Les concurrents qui ne respecteront pas les présentes prescriptions ne prendront pas le départ ou seront disqualifiés. Ces mesures concernent la phase d'accueil, de remise des dossards et les courses. L'objectif est de limiter des interactions entre coureurs et entre coureurs et bénévoles.

NOTA : toutes ces mesures seront adaptées, modifiées, allégées ou renforcées en fonction des décisions préfectorales ou gouvernementales à venir.

RAPPEL : Qu'est ce qu'un passe sanitaire valide ?



Pour le bon déroulement du contrôle, merci de préparer votre QR code en version papier ou numérique avant l'arrivée sur le site. En cas d'impossibilité de présenter un document justificatif, vous vous verrez refuser l'accès à la course. **Attention, en cas de présentation de votre certificat papier, seul le QR code en haut à droite du certificat pourra être scanné et vérifié par les contrôleurs.** Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas de figure.

1- Mesures générales

Les mesures prises par le gouvernement pour la vie quotidienne doivent s'appliquer au Trail de la Vallée du Scorff. Le port du masque est obligatoire pour tous les participants et bénévoles, si possible une distanciation de 1 m entre les participants est préconisée. Du gel hydro-alcoolique sera disponible sur plusieurs points du site. Une signalétique adaptée rappellera les gestes barrières et les bons comportements. Les spectateurs sont encouragés à porter un masque tout au long de l'événement.

2- Accueil et remise des dossards

La désinfection des mains et le port du masque seront obligatoires pour avoir accès au lieu de retrait des dossards. Le passe sanitaire sera vérifié à l'entrée de

la zone de retrait par un bénévole. Votre numéro de dossard vous sera communiqué par mail quelques jours avant la course pour une meilleure fluidité. Vous pourrez vous diriger vers la table de retrait des dossards en respectant le sens de circulation et les marquages au sol de distanciation. L'inscription se fait uniquement en ligne, aucune inscription ne sera prise sur place.

3- Sur la zone de départ

Un cordon sanitaire sera dressé autour du sas de départ. Seuls les coureurs auront accès à ce sas. Dans le sas de départ, le port du masque sera exigé jusqu'à ce que le départ soit donné ainsi que sur les premiers mètres de la course. Si possible une distanciation de 1 m entre les participants est préconisée

4- Sur le parcours

Les coureurs ont joints et signés une charte FFA à leur inscription. Ils devront respecter celle-ci. En cas de non respect, les coureurs s'exposent à une disqualification de la course.

5- Sur la zone d'arrivée

Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée dans la zone d'arrivée. Les masques à usage unique devront être jetés par les participants dans des conteneurs poubelles à double ensachage prévus spécialement à cet effet. Un sac de ravitaillement individuel sera remis à chaque arrivant. Aucun vestiaire ou douche ne sera ouvert.

6- Après la course

Malgré les contraintes sanitaires en place, nous voulons cet événement à l'image des « Foulées de Cléguer », c'est à dire festif et convivial. Une buvette sera mise en place pour pouvoir vous rafraichir après la course. Nous vous demanderons de bien respecter les règles en sanitaire en vigueur dans les cafés et restaurants.

7- Suivi après-événement

Une cellule COVID19 sera mise en place pendant 14 jours suivant l'événement pour effectuer le suivi d'une éventuelle contagion et informer les éventuelles cas contacts. Il appartient à chaque participant de se faire connaître auprès de l'organisation en cas de contamination au COVID-19 dans ce délai de 14 jours.

L'organisation du TVS compte sur vous pour le respect des protocoles mis en place.

Contact/responsable COVID : Johann CROIZER 0630793132
johanncroizer@gmail.com